



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-220115-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015
--	--

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 janvier 2015

Nombre de conseillers en exercice.....27

Nombre de conseillers présents20

Nombre de conseillers votants.....26

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoint,

M. Gérard CETTOUR-BARON, M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, Mme Delphine COSSON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Elisabeth GOUILLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Alain LANDEMAINE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Pierre-Antoine BOURREAU, Mme Myriam CHALI, M. Hervé GROSSIN, Mme Nadine GERARD, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Céline GOSMAT, M. Francis COUSTEAU.

Ont donné pouvoir :

M. Pierre-Antoine BOURREAU	à M. Gérard CETTOUR-BARON
M. Hervé GROSSIN	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Nadine GERARD	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Stéphanie MANCHON	à Mme Nathalie BERTON
Mme Céline GOSMAT	à M. Jean-Charles GARREAU
M. Francis COUSTEAU	à M. Alain LANDEMAINE

Secrétaire de séance : Madame Edith MARCILLAC

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 est adopté à l'unanimité
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 27 novembre au 31 décembre 2014 : Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation
- Une présentation des actions de l'INRAP sur la Commune d'Esvres-sur-Indre a été faite par Jean-Philippe CHIMIER.

- Une présentation par la SEPANT de l'inventaire de biodiversité a été faite par Nese KAPLAN.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Détermination des conditions de dépôt des listes de candidats pour siéger au sein de la commission de délégation de service public : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** d'élire une commission de délégation de service public pour la totalité des procédures de délégation de services publics mises en œuvre pendant son mandat,
 - **PRECISE** que les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir
 - **FIXE** les modalités suivantes de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public :
 - en vue de procéder à l'élection des membres de la « commission de délégation de service public » lors de la prochaine séance du conseil municipal, les listes de candidats seront transmises au Maire d'Esvres-sur-Indre au plus tard à l'ouverture de cette séance.
2. Communauté de Communes du Val de l'Indre : Instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS) – modification statutaire n°18 – création d'un service commun avec les communes du territoire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de l'Indre par ajout à ceux-ci de la compétence facultative suivante :
« *Instruction des actes d'urbanisme sur demande des communes situées dans ou en dehors du périmètre communautaire. Les communes demeurent autorités compétentes pour la délivrance des actes* » ;
 - **EMET un avis favorable** à la création d'un service commun d'instruction des actes et autorisations en matière d'application du droit des sols mis en place par la Communauté de communes du Val de l'Indre pour le compte de ses communes membres ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la création des services communs ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à dénoncer, à compter du 1er juillet 2015, la convention signée avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Lotissement « Les Coteaux de Beaulieu » - Rétrocession des espaces communs dans le domaine communal : En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Gérard CETTOUR-BARON et Hervé GROSSIN et Madame Marie-Hélène ETIENNE ne participent pas au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants) :
 - **APPROUVE** le transfert dans le domaine public communal des voiries et réseaux divers, des espaces verts du lotissement des Coteaux de Beaulieu intégrés à la parcelle cadastrée E n°2677 d'une contenance de 2 706 m².
 - **PRECISE** que les frais d'acte de cette rétrocession seront supportés par le cédant,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes se rapportant à cette rétrocession à titre gratuit dans le domaine communal avec la société SOFIAL – « 61, boulevard Vaugirard », Paris 15^{ème}, représentée par Laurent Bougeault.

FONCTION PUBLIQUE

4. Indemnités de fonction des élus : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
 - **DECIDE** de fixer les indemnités de fonction des membres élus comme suit :

Fonction	NOM Prénom	Délégations	Taux théorique maximum en % de l'indice 1015	Taux en % de l'indice 1015
Maire	GASSOT Jean-Christophe	---	55	55
1 ^{er} Adjoint	LE BRONEC Josiane	Finances, Affaires scolaires	22	22
2 ^{ème} Adjoint	GARREAU Jean-Charles	Voirie et environnement	22	22
3 ^{ème} Adjoint	QUENEAU Sylvie	Monde associatif	22	22
4 ^{ème} Adjoint	DELHOMMAIS Eric	Economie, commerce et sécurité	22	22
5 ^{ème} Adjoint	BERTON Nathalie	Culture et manifestations	22	22
6 ^{ème} Adjoint	PAUL Jean-Pierre	Affaires sociales	22	22
7 ^{ème} Adjoint	DESPLAT André	Urbanisme et bâtiments communaux	22	22

- **FIXE** la date d'effet des indemnités de Monsieur le Maire et des Adjointes au 23 janvier 2015.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ESVRES-SUR-INDRE, le 27 janvier 2015

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT